



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question orale n° 837

Texte de la question

Mme Janine Jambu interroge M. le ministre délégué à l'industrie sur les évolutions stratégiques et industrielles impulsées par le groupe Thalès Air Défense et sur leurs conséquences en termes d'emplois sur les différents sites de l'entreprise dont celui de Bagneux dans les Hauts-de-Seine. En effet, les choix privilégiant la sous-traitance, l'externalisation des activités de production puis d'ingénierie - système et d'ingénierie-produits, la réduction des financements de la recherche sont à l'origine des 326 suppressions d'emplois annoncées, dont 129 à Bagneux, qui touchent essentiellement les catégories d'ingénieurs et cadres. Les salariés, à la veille du plan social qui va être engagé, se sont fortement mobilisés à l'appel de leur intersyndicale CGT-CFDT-CGC. Alors que les dividendes servis aux actionnaires s'élèvent de 7 %, que le PDG de l'entreprise se voit attribuer une augmentation de 30 %, elle lui demande ce que compte faire l'État actionnaire pour garantir l'emploi des fonds publics au service du développement de la recherche et du maintien du haut niveau industriel et technologique de cette entreprise indispensable à notre pays tant dans le domaine civil que militaire.

Texte de la réponse

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LE GROUPE THALÈS AIR DEFENSE À BAGNEUX DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Mme la présidente. La parole est à Mme Janine Jambu, pour exposer sa question, n° 837.

Mme Janine Jambu. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'industrie. Elle concerne les évolutions stratégiques et industrielles impulsées par le groupe Thalès Air Défense et leurs conséquences en termes d'emplois sur les différents sites de l'entreprise, dont celui de Bagneux dans les Hauts-de-Seine.

Les choix privilégiant la sous-traitance, l'externalisation des activités de production puis d'ingénierie-système et d'ingénierie-produits, la réduction des financements de la recherche sont à l'origine des 326 suppressions d'emplois annoncées, dont au moins 129 à Bagneux, suppressions qui touchent essentiellement les catégories d'ingénieurs et de cadres.

Les salariés, à la veille du plan social qui va être engagé, se sont fortement mobilisés à l'appel de leur intersyndicale CGT-CFDT-CGC.

Alors que les dividendes servis aux actionnaires s'accroissent de 7 %, que le PDG de l'entreprise se voit attribuer une augmentation de 30 %, que compte faire l'État actionnaire ? Il s'agit de garantir l'emploi des fonds publics pour contribuer au développement de la recherche et de maintenir le haut niveau industriel et technologique de cette entreprise indispensable à notre pays, dans les domaines tant civil que militaire.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué aux relations du travail.

M. Gérard Larcher, ministre délégué aux relations du travail. Madame Jambu, je vous présente les excuses de Patrick Devedjian, ministre délégué à l'industrie, pour son absence. Il m'a prié de vous transmettre sa réponse. Cela dit, en tant que ministre délégué aux relations du travail, je me sens tout

autant concerné par les problèmes que vous venez d'évoquer.

Vous avez plus particulièrement appelé notre attention sur la situation du site de Bagneux, l'un des cinq établissements de Thalès Air Défense, filiale à 100 % du groupe Thalès.

Cette filiale, qui employait, au 31 mars 2004, 2 433 salariés, a récemment lancé un " plan de sauvegarde, de la performance et de la compétitivité " en raison de la forte diminution du chiffre d'affaires enregistrée en 2003 par rapport à 2002 et des perspectives de baisse très significatives pour les années suivantes. Cette réduction a abouti à une baisse préoccupante et durable de l'activité, et donc du plan de charge de la filiale.

La baisse du chiffre d'affaires de TAD est la résultante de plusieurs facteurs :

D'abord, le marché des radars connaît depuis quelques années une concurrence accrue et subit une baisse des prix de l'ordre de 30 % ainsi qu'un changement de comportement des clients de l'entreprise, qui privilégient désormais le prix par rapport à la performance. En outre, ce marché, de plus en plus concurrentiel, voit l'avènement de nouveaux acteurs, alors même que le nombre de fournisseurs en Europe est déjà trop important par rapport à la demande.

Ensuite, le marché des systèmes d'armes connaît une évolution.

Le marché des systèmes courte portée - environ 10 km - comme le Crotale s'effondre et il n'est pas envisagé, du moins en France, de lancer un nouveau programme significatif à court ou moyen terme.

Reste que le marché moyenne portée - 20 à 30 km - offre des perspectives. A cet égard, je rappelle que le Gouvernement, en étroite collaboration avec son homologue italien, a oeuvré au lancement de la phase 3 du programme FSAF - famille des systèmes sol-surface Air Futur. Sachez toutefois qu'il s'agit d'un programme de coopération et qu'en conséquence la part directe destinée à TAD dans ce programme est estimée à environ 23 %. Celui-ci se déroulera sur une période de dix ans, la charge induite se trouvant par là même étalée.

En outre, ce nouveau système sol-air n'est pas comparable avec les précédents systèmes comme le Crotale, de par sa nature, sa composition et le nombre d'unités à produire, puisqu'il prévoit, pour la France, douze systèmes terrestres. Cependant, l'entreprise a une position reconnue sur ce marché et nous sommes persuadés qu'elle saura mettre en oeuvre les développements nécessaires, notamment à l'export, dans les domaines anti-balistiques et de lutte contre les cibles furtives.

Enfin, TAD est confrontée à une baisse importante de son marché de soutien des systèmes d'armes, alors même que ce secteur était celui qui contribuait le plus à son activité de services.

Outre l'abandon de programmes de rénovation lié aux arbitrages budgétaires des États étrangers clients, et le retrait progressif de systèmes tels que le Roland ou le Crotale EVA, l'entreprise subit, depuis trois ou quatre ans, une réduction du nombre de systèmes en utilisation chez ses clients export, dans le but d'assurer une baisse du coût de soutien.

Dans ces conditions, Thalès Air Défense a pris la décision de proposer aux partenaires sociaux un plan destiné à répondre non seulement à une diminution de l'activité liée à l'évolution des marchés, mais aussi à un marché devenu très concurrentiel.

Ce plan dénombre un sureffectif de 326 personnes, dont 129 sur le site de Bagneux qui comptait, au 31 mars 2004, 1 118 salariés. L'entreprise s'est engagée à faire deux propositions de poste aux salariés concernés par ce plan, dont une en interne au groupe Thalès.

Ces mesures seront accompagnées des nécessaires actions de formation pour permettre aux salariés d'opérer un repositionnement professionnel. Sur ce point, nous tenons à vous dire que les services de l'État ont reçu instruction d'accompagner la direction de l'entreprise dans l'application de ces deux propositions.

Par ailleurs, TAD se doit aussi de poursuivre ses actions de performance et de compétitivité déjà engagées. Il s'agit notamment pour elle de veiller au respect des délais de livraison des matériels et de leurs performances, sans oublier la disponibilité des systèmes opérationnels.

Comme vous le savez, c'est l'une des priorités fixées par le Gouvernement aux industriels du secteur de l'armement, pour conforter la compétitivité de l'entreprise face à un marché soumis à une concurrence de plus en plus forte.

Au total, le Gouvernement veillera à ce que Thales trouve en son sein les ressources nécessaires pour poursuivre et renforcer ses actions relatives à l'amélioration de son offre dans ses trois domaines d'activité que sont les systèmes d'armes, les radars et les services, afin de protéger au maximum les

salariés de sa filiale TAD des conséquences dommageables du plan social en cours.

Tels sont, madame la députée, les éléments de réponse que M. Devedjian tenait à vous transmettre.

Mme la présidente. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Merci, monsieur le ministre, de m'avoir fourni ces éléments importants. Reste que ceux-ci sont un peu effrayants et que les perspectives ne sont pas radieuses. Je le pensais déjà, mais vous me le confirmez. Je crains que l'on ne s'engage dans une stratégie qui mette à mal l'emploi - notamment sur le site de Bagneux, dont c'est la plus grande entreprise - dans un secteur très important du point de vue civil et militaire. Je souhaite que l'État actionnaire assume toutes ses responsabilités. Monsieur le ministre, je souhaiterais obtenir davantage d'informations fermes. Quoi qu'il en soit, les représentants de l'intersyndicale des personnels, présents ce jour dans les tribunes, ont entendu votre réponse et sauront en rendre compte aux salariés de l'entreprise. Ces derniers, auxquels la municipalité de Bagneux et moi-même renouvelons notre soutien, jugeront.

Données clés

Auteur : [Mme Janine Jambu](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 837

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4540

Réponse publiée le : 23 juin 2004, page 5235

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 juin 2004